

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MAIRIE D'ANIANE**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du 24 JANVIER 2018**

---

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre du mois de janvier à 21 h, et en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le conseil municipal de la commune d'**ANIANE** dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe SALASC, Maire d'Aniane.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

<b>Philippe SALASC</b>	<b>Jean-André AGOSTINI</b>	<b>Stéphane BOLLE</b>
<b>Jean-Pierre BOUVIER</b>	<b>Véronique VIGUIER</b>	<b>Florence GADET</b>
<b>Fabienne SERVEL</b>	<b>Nicole MORERE</b>	
<b>Bastien NOËL DU PAYRAT</b>	<b>Antoine ESPINOSA</b>	
<b>Andrée MOLINA</b>	<b>Peter PHILIPP</b>	
<b>Françoise MALFAIT D'ARCY</b>	<b>Didier DELAHAYE</b>	

**Absents excusés** : Gérard QUINTA, Jean-Claude POSTIC, Annick PODEROSO, Marcel SAUVAIRE, Lauryne ANIORTE, Patrick CHARPENTIER, Céline SERVA, Florence ODIN, Fabien DELMAS.

**Procurations :**

Patrick CHARPENTIER à Didier DELAHAYE.

**Monsieur Jean-Pierre BOUVIER** a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

**La séance est ouverte à 21 heures**

**AFFAIRES GÉNÉRALES –**

**Création d'un sixième poste d'adjoint au Maire.**

<b>N° de DCM</b>	<b>18/01/01</b>	<b>Publié le</b>	<b>26/01/2018</b>	<b>Dépôt en Préfecture le</b>	<b>26/01/2018</b>
------------------	-----------------	------------------	-------------------	-------------------------------	-------------------

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de six adjoints.

Depuis le 20 octobre 2016, le nombre d'adjoints au Maire est de 5.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de créer un sixième poste d'adjoint au Maire et donc de fixer à 6 le nombre d'adjoints au Maire.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré,

Par 14 voix pour, 1 abstention

DÉCIDE de créer un sixième poste d'adjoint au Maire et donc de fixer à 6 le nombre d'adjoints au Maire.

Commentaires : Mr Jean-André AGOSTINI, demande s'il est bien nécessaire de créer un 6<sup>ème</sup> poste d'adjoint au Maire à deux ans de la fin du mandat.

Mr le Maire répond que c'est nécessaire, tant pour la gestion des grands travaux en cours que pour la gestion du quotidien.

## **AFFAIRES GÉNÉRALES :**

### **Election de l'adjoint au Maire.**

N° de DCM	18/01/02	Publié le	26/01/2018	Dépôt en Préfecture le	26/01/2018
-----------	----------	-----------	------------	------------------------	------------

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment L2122-4, L2122-7, L2122-7-2, L2122-10, et L2122-15,

Vu la délibération de ce jour pour création d'un sixième poste d'adjoint au Maire,

Considérant la vacance du poste de sixième adjoint,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir

Le poste vacant de sixième adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir précisé que chaque élu (adjoint ou conseiller municipal) peut se porter candidat au poste d'adjoint devenu vacant,

Mme Andrée MOLINA et Mr Peter PHILIP ayant été désignés en qualité d'assesseurs,

Procède à la désignation du 6<sup>ème</sup> adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : Antoine ESPINOSA

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

NOMBRE DE INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS SUFFRAGES OBTENUS (dans l'ordre alphabétiques).	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Liste : Antoine ESPINOSA	13	Treize

**Article 3 : Mr Antoine ESPINOSA est désigné en qualité de sixième adjoint au Maire et est installé immédiatement dans ses fonctions.**

Félicitation du groupe majoritaire. Mr le Maire : « Servir et ne pas se servir ».

#### **AFFAIRES GÉNÉRALES :**

**Pré candidature de la commune d'Aniane au dispositif régional pour le développement et la valorisation des bourgs centres.**

N° de DCM	18/01/03	Publié le	26/01/2018	Dépôt en Préfecture le	26/01/2018
-----------	----------	-----------	------------	------------------------	------------

**Vu** le rapport N°CP/2017 - Mai/11.11 présenté en commission permanente de la Région Occitanie le 19 mai 2017 et intitulé : "Politique de développement et de valorisation des Bourgs Centres Occitanie pour la période 2017-2021 - Modalités relatives à l'élaboration des candidatures".

La Région affiche clairement sa volonté en faveur du développement et de l'attractivité des Bourgs Centres, sur les domaines suivants :

**.la qualification du cadre de vie** : valorisation des entrées de ville, espaces publics, patrimoine, façades, ...

**.la production de logements** : création de logements sociaux, résorption de la vacance, lutte contre l'habitat indigne, ...

**.l'offre de services à la population** : santé, enfance, jeunesse, ...

**.la mobilité** : cheminements doux, intermodalité, ...

**le développement économique** : maintien du commerce en coeur de ville, tiers lieux, qualification des infrastructures d'accueil des entreprises, offre numérique

**.la culture et le tourisme** : offre d'hébergement, équipements favorisant la pratique et la diffusion artistique, ...

**.l'environnement** : rénovation énergétique, développement des énergies renouvelables.

**Considérant** que les trois Communautés de communes du Pays Cœur d'Hérault travaillent ensemble en cohérence avec la Charte de Pays, **et Vu** le défi 6 de la Charte Agenda 21 du Pays Cœur d'Hérault, intitulé " Urbanisme, logement et mobilité" et de son objectif 6.2 intitulé : "Renforcer la structure du territoire avec des pôles urbains attractifs et complémentaires",

**Considérant** que les trois Communautés de communes du Pays Cœur d'Hérault travaillent ensemble à l'élaboration du Scot Pays Cœur d'Hérault, dont l'enjeu de la structuration territoriale et de l'attractivité des Communes

**Considérant** que le territoire du Pays et les villes centres qui le composent sont identifiées par la Région Occitanie pour bénéficier du dispositif "Bourgs Centres Occitanie" puisque l'action de la Région est ciblée en direction :

. Des villes centres des bassins de vie ruraux. Il s'agit des communes suivantes pour le PCH (INSEE 2012) : Ville centre de Lodève, Ville centre de Gignac, Ville centre de Paulhan, Ville centre de Clermont-l'Hérault, Ville centre de Saint-André-de-Sangonis,

. Des pôles de services de proximité qui offrent des équipements et services remplissant des fonctions de centralité, aux populations du bassin de vie. Citons les pôles de services de plus de 1500 habitants en 2014 (en plus des villes centres) : Aniane, Montarnaud, Canet, Le Pouget, Saint Jean de Fos, Saint Pargoire. Cette première liste étant susceptible d'évoluer en fonction des nouveaux recensements de population et du positionnement d'autres communes comme : Aspiran, Fontes,

. Des pôles de moins de 1 500 habitants étant un chef-lieu de canton. Ainsi, Le Caylar est pris en compte.

**Considérant** que le cadre de référence des actions qui seront proposées dans le contrat "Bourg-Centre Occitanie" s'établira en lien avec le socle stratégique de développement et de valorisation du bourg centre exprimé dans le projet qu'il sera élaboré par la commune d'Aniane en relation avec la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

Ce Projet devra donc permettre de :

. Se doter d'une vision prospective à moyen et long termes vis à vis du coeur même du bourg centre d'Aniane, mais également de son territoire environnant au regard des fonctions de centralité qu'il a vocation à développer,

. Traduire cette vision par la définition d'une stratégie spécifique de développement et de valorisation du Bourg -Centre qui proposera les priorités et les mesures thématiques appropriées pour atteindre son objectif

. Proposer un programme d'actions opérationnel pluriannuel, qui sera contractualisé

**Considérant** que la Région Occitanie pourra accompagner financièrement la phase de définition du Projet de Développement,

**Considérant** que la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault s'est dotée en novembre 2016 d'un projet de développement durable de territoire, Vallée 3D, qu'elle gère le Grand Site de France Gorges de l'Hérault et qu'elle possède l'ancienne abbaye d'Aniane.

**Considérant**, la charte de développement durable du Pays Cœur d'Hérault, le projet de SCOT du Pays Cœur d'Hérault et le programme européen LEADER Pays Cœur d'Hérault GAL CONVIVENCIA

**Considérant** qu'au-delà du simple seuil de population requis pour faire acte de candidature, la commune d'Aniane à le souhait de se positionner car ce dispositif de développement correspond pleinement à ses enjeux, dans la composante de bourg centre, résidentiel mais aussi touristique, culturel et patrimonial, par rapport notamment au Grand Site de France ou à l'Abbaye d'Aniane dont le potentiel fait actuellement l'objet d'un projet de valorisation par la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault.

**Considérant** la place géo stratégique qu'offre la commune d'Aniane en terme de proximité de service pour les communes de St Guilhem, St Jean de Fos, la Boissière, Puéchabon dans les domaines du tourisme, de l'éducation, des politiques jeunesse et de l'action sociale, du médical, de la sécurité et de l'économie de proximité.

**Considérant** les orientations générales du PADD (en cours de validation) communal dont les orientations principales sont :

**1 -RECHERCHER L'EQUILIBRE ENTRE UN DEVELOPPEMENT URBAIN FAVORISANT LA MIXITE SOCIALE ET UNE GESTION ECONOMIE DES ESPACE**

Promouvoir une urbanisation respectueuse des principes d'économie d'espace, de protection des espaces naturels et agricoles

Favoriser la diversité des fonctions et la mixité sociale et générationnelle

Renforcer les pôles géo-stratégiques que sont la place Etienne Sanier et l'abbaye

**2 -CONFORTER LE CADRE DE VIE ET PRESERVER LES QUALITES ENVIRONNEMENTALES, PAYSAGERES ET PATRIMONIALES**

La préservation des paysages ruraux

Le maintien des continuités écologiques et paysagères

La préservation et la valorisation des éléments patrimoniaux et identitaires

Protéger les biens et les personnes contre les inondations

**3 -DEVELOPPER L'ECONOMIE LOCALE**

Renforcer les commerces et services de proximité

Maintenir et valoriser les espaces affectés aux activités agricoles

Exploiter les potentialités liées au tourisme et aux loisirs

**4 -ADAPTER ET ANTICIPER LES INFRASTRUCTURES ET LES EQUIPEMENTS**

Développer un pôle d'équipements publics

Renforcer les offres de stationnements et proposer des modes de déplacements alternatifs à la voiture

Renforcer et adapter les équipements au regard des objectifs démographiques.

Considérant l'enjeu prioritaire concernant la commune d'Aniane de définir un projet global d'aménagement pour l'avenir en favorisant les complémentarités avec les différentes centralités du territoire.

Où l'exposé de Mme la quatrième Adjointe au Maire, Nicole MORERE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE de déposer une Pré-candidature de la commune d'Aniane au dispositif "Bourgs Centres" de la Région Occitanie en lien avec les 3 communautés de Communes et les communes concernées,

DÉCIDE d'œuvrer en étroite relation avec la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault, et le Sydel pour le montage des dossiers de pré-candidature et de candidature, ainsi que pour la mise en œuvre du futur plan d'actions qui découlera du programme validé par la Région.

DÉCIDE d'utiliser les moyens d'ingénierie mobilisés par le SYDEL du pays Cœur d'Hérault et financés par la Région pour finaliser les candidatures des communes bourgs centres de son territoire, notamment pour accompagner la commune et mener une concertation locale

AUTORISE Mr le Maire signer tous les documents relatifs à cette démarche de projet.

## **AFFAIRES GÉNÉRALES :**

### **CISPD – Subvention 2018.**

N° de DCM	18/01/04	Publié le	26/01/2018	Dépôt en Préfecture le	26/01/2018
-----------	----------	-----------	------------	------------------------	------------

Mme l'adjointe à l'animation et à la jeunesse rappelle à l'assemblée qu'en 2017, les Communes de Gignac, Saint-André de Sangonis et Aniane ont décidé d'aider au fonctionnement du CISPD et à la mise en place d'actions et plus particulièrement de l'action numéro 2 du contrat : « mise en place d'un référent justice au sein de la mission locale jeunes du cœur d'Hérault ».

La Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault souhaite prolonger cette action bénéfique pour le territoire sur l'exercice 2018 et sollicite de chacune des Communes partenaires une subvention d'un montant de 500 Euros.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur cette demande d'aide financière.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame l'adjointe et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VOTE une subvention de 500 € pour 2018 au bénéfice du CISPD.

Dit que cette dépense sera inscrite au budget primitif de la Commune pour 2018, chapitre 65, article 65-568.

## **FINANCES :**

### **Clôture.**

N° de DCM	18/01/05	Publié le	26/01/2018	Dépôt en Préfecture le	26/01/2018
-----------	----------	-----------	------------	------------------------	------------

Vu le budget annexe du service public local industriel et commercial de l'eau et de l'assainissement ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1349 du 23 décembre 2016 transférant les compétences eau et assainissement à la communauté de communes vallée de l'Hérault au 01/01/2018 ;

Sur proposition de Mr le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE la clôture du budget annexe de l'eau et de l'assainissement ;

AUTORISE Monsieur le Trésorier à procéder à la clôture définitive des comptes et à transférer l'excédent du budget annexe de l'eau et de l'assainissement au budget de la communauté de communes vallée de l'Hérault ;

**FINANCES** – Subvention 2018 versée au Centre Communal d'Action Sociale – 1<sup>er</sup> acompte.

N° de DCM	18/01/06	Publié le	26/01/2018	Dépôt en Préfecture le	26/01/2018
-----------	----------	-----------	------------	------------------------	------------

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour 2017 tel qu'adopté le 15/03/2017,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de garantir le bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale dans l'attente du vote du Budget primitif 2018,

Sur proposition de Madame la troisième adjointe,

A l'unanimité,

VOTE un premier acompte sur la subvention 2018 d'un montant de 15.000 € au Centre Communal d'Action Sociale d'Aniane.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif de la commune pour l'année 2018, chapitre 65, article 6573.

**PERSONNEL :**

N° de DCM	18/01/07	Publié le	26/01/2018	Dépôt en Préfecture le	26/01/2018
-----------	----------	-----------	------------	------------------------	------------

VU la délibération n°17/12/08 en date du 20 décembre 2017 relative au tableau des effectifs permanents ;

VU le tableau d'avancements de grade 2018 ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs permanents ;

Sur proposition de Mr le Maire,

A l'unanimité,

DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs permanents comme suit :

Grades au 25 décembre 2017		Grades au 1er février 2018	
Intitulé	nbre de postes	Intitulé	nbre de postes
Attaché principal	1	Attaché principal	1
Attaché	1	Attaché	1
Rédacteur principal 1ère cl.	1	Rédacteur principal 1ère cl.	1
Adjoint administratif Ppal 2e cl.	6	Adjoint administratif Ppal 1e cl.	3
		Adjoint administratif Ppal 2e cl.	6
Adjoint administratif territorial	4	Adjoint administratif territorial	4
Technicien	1	Technicien	1
Agent de maîtrise principal	1	Agent de maîtrise principal	1
Agent de maîtrise	2	Agent de maîtrise	2
Adj. technique Ppal 1ère cl.	2	Adj. technique Ppal 1ère cl.	2
Adj. technique Ppal 2e cl.	1	Adj. technique Ppal 2e cl.	7
		Adj. technique Ppal 2e classe TNC 30 heures	2
Adjoint technique territorial	11	Adjoint technique territorial	11
Adjoint technique territorial TNC 30 heures	3	Adjoint technique territorial TNC 30 heures	3
Agent spécialisé Ppal 2e classe des écoles maternelles TNC 30 heures	1	Agent spécialisé Ppal 2e classe des écoles maternelles TNC 30 heures	1
		Agent spécialisé Ppal 2ème cl. des écoles maternelles	4
Agent spécialisé Ppal 2ème cl. des écoles maternelles	4	Agent spécialisé Ppal 1e classe des écoles maternelles TNC 30 heures	1
		Agent spécialisé Ppal 1ème cl. des écoles maternelles	4
Animateur principal 1e cl.	1	Animateur principal 1e cl.	1
Adjoint d'animation territorial	1	Adjoint d'animation territorial	1
Adjoint d'animation Ppal 2e cl.	2	Adjoint d'animation Ppal 2e cl.	2
Brigadier chef principal	2	Brigadier chef principal	2
TOTAL	45	TOTAL	61



**La séance est clôturée à 21H50**

P. SALASC	N. MORERE	J.P. BOUVIER	F. ODIN
			<b>Absent</b>
G. QUINTA	B. NOEL DU PAYRAT	F. SERVEL	A. ESPINOSA
<b>Absent</b>			
A. MOLINA	P. CHARPENTIER	F. MALFAIT D'ARCY	D. DELAHAYE
	<b>Absent</b>		
C. SERVA	J.C. POSTIC	V. VIGUIER	F. DELMAS
<b>Absente</b>	<b>Absent</b>		<b>Absent</b>
F. GADET	S. BOLLE	Peter PHILIPP	J.-A. AGOSTINI
A. PODEROSO	M. SAUVAIRE	L. ANIORTE	
<b>Absente</b>	<b>Absent</b>	<b>Absente</b>	